

Sécurité sur le chemin des écoles bis

En septembre 2020, le Conseil communal était interpellé concernant la sécurité des écoliers sur le chemin des écoles à Vicques.

Au même moment, des parents d'élèves transmettaient une pétition au Conseil communal afin de mieux sécuriser le passage pour piétons situé en face de l'école primaire du Bas emprunté par les écoliers et géré par une patrouilleuse uniquement aux heures de midi.

La mauvaise visibilité des enfants aux abords des passages pour piétons, l'augmentation du trafic mais également la concentration des activités au centre du village engendrent régulièrement des situations insécures pour les écoliers. Il arrive fréquemment que plusieurs véhicules passent devant les piétons à l'arrêt sans leur accorder la priorité.

Après différents échanges et rencontres entre les parents et les autorités communales, il a été admis que le passage pour piétons ne répondait plus aux normes de sécurité et que celui-ci serait assaini. Nous avons également appris par la presse de samedi 19 juin les projets du conseil communal.

Naturellement, de tels projets d'infrastructure prennent du temps. Partant de ce constat, il a été proposé par les parents d'élèves d'augmenter la présence de la patrouilleuse, en la faisant intervenir à chaque début et fin d'école, cela transitoirement d'ici à ce que le passage pour piétons soit sécurisé.

Je rappelle que celui-ci est emprunté quotidiennement par les écoliers, depuis leur domicile ou la maison de l'Enfance, ou encore depuis la cantine scolaire, pour certains dès la 2^{ème} année d'école enfantine et sans être accompagnés.

A deux mois de la rentrée scolaire 2021-2022, il est nécessaire d'assurer une sécurité optimale des enfants.

Ma question :

- Ce passage étant n'étant plus aux normes et représentant donc des risques pour les écoliers, pourquoi le conseil communal ne propose-t-il pas d'élargir le mandat de la patrouilleuse scolaire, de manière temporaire, d'ici à ce que les mesures de sécurisation du passage pour les piétons soient réalisées ?

D'avance je vous remercie de votre réponse.

Damien Voisard